

---

Aujourd'hui, Internet occupe une grande place dans la vie des ados. Les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes : près de 96% des 12-18 ans utilisent Internet en Belgique.

Nombre d'entre eux recourent de manière intensive aux nouvelles technologies et d'ailleurs, les usages qu'ils en font sont parfois source d'inquiétudes et de fantasmes de la part des adultes. Ceci dit, rappelons deux choses. Tout d'abord, ce qui se produit sur Internet et les réseaux sociaux n'est pas séparé de ce qui se passe dans la « vraie vie » des jeunes. Ce n'en est pas non plus la prolongation numérique. En effet, Internet et les réseaux sociaux font partie intégrante de la réalité des jeunes, en permanence et en tous lieux. Ils y sont profondément attachés et toute idée de frontière entre ces deux mondes est illusoire et ne permettrait pas de saisir le phénomène dans sa pleine réalité.

D'autre part, les médias sociaux et les nouvelles technologies de manière générale sont utilisées de manière saine et responsable par l'immense majorité des jeunes. Ils sont un formidable vecteur d'acquisition et de partage de connaissance et permettent la réalisation de choses qui n'était pas envisageable auparavant. Si les nouveaux médias peuvent être notamment l'occasion de montrer une autre image de la jeunesse, certaines pratiques qui y ont cours sont également susceptibles d'engendrer des dommages importants auprès de certains jeunes. Tel est notamment le cas du cyber-harcèlement, également appelé cyber-intimidation ou cyber-bullying (de l'anglais *to bully*, faire peur, tyranniser).

Des cas de suicide faisant suite à du cyber-harcèlement sont relatés par la presse<sup>1</sup> et mettent le public en émoi.<sup>2</sup> De telles situations, particulièrement graves, sont d'autant plus interpellantes que, bien souvent, les adultes se trouvent désarmés face à de nouvelles pratiques et de nouveaux codes qu'ils maîtrisent mal.

Dans le cadre d'un travail sur les nouveaux médias, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a souhaité se pencher sur la problématique du cyber-harcèlement.

---

<sup>1</sup> Et au cinéma. Voyez le récent « Disconnect » de Henri Alex Rubin, 2013.

<sup>2</sup> Voyez par exemple le cas d'Amanda Todd qui a été largement relaté sur la toile.

## 1. Le cyber-harcèlement, un harcèlement comme les autres ?

On peut définir le cyber-harcèlement comme toute forme de harcèlement (moqueries, quolibets, violence interpersonnelle,...) qui fait appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication – courriels, réseaux sociaux, forums, messagerie instantanée, blogs, GSM – et auxquelles des individus recourent pour embarrasser, insulter ou menacer des victimes.

Le harcèlement sur Internet obéit aux mêmes mécanismes fondamentaux que le harcèlement classique et, pour les jeunes en particulier, le harcèlement scolaire. Pour que le terme de harcèlement puisse être utilisé, au-delà de la volonté de nuire de la part du 'bourreau', il faut que à la fois que les agressions s'inscrivent dans la durée et que la relation entre l'agresseur et sa victime soit asymétrique<sup>3</sup>.

Il faut savoir que l'image d'un harceleur anonyme qui envoie des messages insultant à un adolescent via le net ou son GSM n'est pas la forme que prend généralement le cyber-harcèlement. En effet, on est ici devant un phénomène plus collectif qu'interpersonnel, qui peut impliquer tout un groupe et a très souvent lieu au sein de l'établissement scolaire.

Toutefois, le cyber harcèlement présente certains traits spécifiques<sup>4</sup> :

- Beaucoup d'ados perçoivent encore Internet comme une zone de non-droit, où ils peuvent faire ce qu'ils veulent, même sans être anonymes. En outre, les technologies agissent comme désinhibiteur et un jeune qui n'oserait pas agresser un camarade en personne peut être tenté de le faire sur la toile.
- Les nouvelles technologies favorisent particulièrement l'absence de contact physique direct et l'anonymat. Cela tend à rendre les harceleurs plus violents dans leurs paroles, car ils ne perçoivent pas les conséquences de leurs actes et ont l'impression de ne pas pouvoir être pris. Ceci dit, l'anonymat est possible, mais loin d'être systématique. En effet, le recours à l'anonymat dépend du moyen de communication utilisé et n'est pas forcément recherché par le(s) harceleur(s) voulant parfois « s'afficher » en tant que membre d'un groupe dominant.
- Avec l'avènement des nouvelles technologies de la communication, le harcèlement ne s'arrête plus une fois sorti de la cour de récréation. Il peut se poursuivre une fois rentré à la maison.
- Les messages, photos, vidéos etc. humiliants ou haineux peuvent rester indéfiniment sur Internet et donc être visibles de tous. Notons que la permanence des contenus est un élément qui n'existe pas dans le harcèlement classique (aussi en termes de preuve) ;

---

<sup>3</sup> P. MINOTTE, *Qui a peur du grand méchant web ?*, Bruxelles, YAPAKA, mars 2012.

<sup>4</sup> Voyez [www.clicksafe.be](http://www.clicksafe.be).

Les formes concrètes que peut prendre le cyber-harcèlement sont nombreuses. Elles peuvent être directes ou indirectes.

Outre le harcèlement classique, on relèvera deux exemples ayant déjà été rapportés, notamment par les médias. Le « slut-shaming »<sup>5</sup> consiste en la stigmatisation de certaines attitudes ou manières de s'habiller des jeunes filles, le plus souvent sur les réseaux sociaux. À l'âge où la réputation est d'une importance capitale, le danger de telles pratiques pour l'intégrité psychologique des adolescentes est évident. On relèvera également la création de groupes Facebook du type « qui est le plus moche de l'école ? » ou bien « à 200 fans, on casse la figure d'untel ». Les sujets et les modes d'action exacts n'ont pour limite que l'imagination mais ils sont généralement identiques à ceux qui surgissent dans la cour de récréation et ciblent souvent les mêmes victimes.

## 2. L'importance du phénomène

En matière de cyber-harcèlement, les chiffres disponibles sont très disparates. Le phénomène est donc difficile à évaluer. L'une des raisons peut en être que les jeunes victimes ou auteurs de cyber-harcèlement tendent à ne pas reconnaître de telles situations quand ils y sont confrontés. Chacun essaie à ne pas se désigner comme tel de façon à se mettre à distance et à se protéger contre une situation douloureuse qui impliquerait qu'on soit une victime ou un bourreau. Des chercheuses américaines ayant interviewé de très nombreux ados ont ainsi remarqué que, la plupart du temps, ils désignaient les situations de cyber-harcèlement comme des *drama* (autrement dit, des embrouilles, des petits drames sans grande importance) plutôt que comme du *bullying* (harcèlement au sens strict) afin de se protéger du coût psychologique et social que représenterait la reconnaissance d'une telle situation<sup>6</sup>. Pourtant, les mêmes jeunes dénoncent volontiers le cyber-harcèlement comme une pratique néfaste et à proscrire.

Une enquête réalisée par l'Observatoire des droits de l'Internet<sup>7</sup> révèle que 34,3% des jeunes ont déjà été victimes de harcèlement sur Internet et 21,2% déclare en avoir été l'auteur<sup>8</sup>. En outre, plus de trois enfants sur quatre, âgés entre 12 et 18 ans ont connaissance d'une situation de cyber-harcèlement sans y avoir été impliqués en tant que harcelés ou harceleurs. Notons que le rôle de cette catégorie de spectateurs est loin d'être anodin dans la résolution ou la persistance de la problématique.

---

<sup>5</sup> De « slut », salope ; et « shame », honte.

<sup>6</sup> Voyez l'article « Bullying as true drama » paru dans le New York Times le 22 septembre 2011, [www.nytimes.com](http://www.nytimes.com).

<sup>7</sup> Voyez [www.internet-observatory.be](http://www.internet-observatory.be).

<sup>8</sup> La Libre, *Un tiers des ados victimes de cyber-harcèlement*, mis en ligne le 10/02/2009.

De son côté, Catherine Blaya, directrice de l'Observatoire européen de la violence scolaire et professeure de sciences de l'éducation, rapporte que 40% des jeunes déclarent avoir été exposés à au moins une reprise de la violence sur le net, tandis que seulement 6% déclarent y être confrontés au moins une à deux fois par semaine.<sup>9</sup>

Une enquête de l'Université d'Anvers a pour sa part estimé à 11% le nombre d'ados ayant déjà été victime de harcèlement sur Internet<sup>10</sup>.

Les statistiques disponibles sont donc bien et bel on ne peut plus disparates, puisque l'on passe, selon les études, de 11% à 30% d'ados confrontés à du harcèlement sur le Net.

Une donnée semble par contre faire consensus : les filles sont plus souvent victimes du phénomène que les garçons. Par contre, parmi les harceleurs, les études suggèrent qu'aucun genre ne domine. Pour certains, cela pourrait s'expliquer par le fait que pour les filles, la violence physique n'est pas socialement acceptable et qu'elles sont davantage dans la communication interpersonnelle. Justin Atlan, directrice de l'association française e-Enfance, souligne par ailleurs que « les filles sont plus actives sur les réseaux sociaux. Entre 12 et 14 ans, l'âge où elles testent leur pouvoir de séduction, elles utilisent Facebook pour poster des photos, se mettre en valeur, elles s'exposent plus aux commentaires, alors que les garçons restent surtout dans des rôles de commentateurs et de voyeurs. Mais entre elles les filles sont aussi redoutables. »<sup>11</sup>

Il faut également souligner que beaucoup d'adolescents peuvent se retrouver tour à tour victimes et coupables de violences sur Internet, sans que cela n'ait forcément d'aspect récurrent qui permettrait de parler de harcèlement.

Concernant le profil des victimes et des harceleurs, ajoutons que le phénomène de harcèlement scolaire connaît un pic vers les 15 ans et que les victimes sont souvent plus jeunes que les tourmenteurs<sup>12</sup>.

### **3. Explications et conséquences**

L'absence de contact physique est l'une des caractéristiques majeures des communications sur Internet. Cela joue un rôle important dans la compréhension du phénomène de cyber-harcèlement. En effet, les jeunes se sentent plus libres, plus téméraires, pour commettre certains actes qu'ils n'auraient jamais envisagés dans la vie « réelle ». D'une part, ils ne

---

<sup>9</sup> Voyez le site de l'Observatoire, hébergé par l'Université de Bordeaux : <http://cpe.paris.iufm.fr/>.

<sup>10</sup> La Libre, « Des photos d'adolescentes en pâture sur Facebook », 5 janvier 2013.

<sup>11</sup> Interview de Justine Atlan d'e-Enfance par Marie Deffrennes, *Cyberbullying : les dangers du harcèlement sur Facebook*, le 17 mai 2011, [www.terrafemina.com](http://www.terrafemina.com).

<sup>12</sup> Fiche pratique – Cyberharcèlement Teacher@Web, [www.internet-observatory.be](http://www.internet-observatory.be).

perçoivent pas directement les conséquences de leurs actes et ressentent donc moins un sentiment d'empathie. D'autre part, le fait d'être derrière son écran nourrit un sentiment d'impunité et, même s'ils n'agissent pas de manière anonyme, les harceleurs ont le sentiment que ce qu'ils font sur le net n'est pas grave et qu'ils n'auront pas d'ennuis.

Différents « acteurs » doivent être appréhendés pour comprendre le phénomène de cyber-harcèlement, à savoir : les victimes, les auteurs et les spectateurs (par exemple les autres élèves qui sont témoins de la situation), le cyber-harcèlement ayant des conséquences pour chacun.

Du côté des victimes, des sentiments de colère, de détresse ou encore de frustration peuvent surgir, avec des effets possibles sur les relations (le jeune a tendance à être plus introverti), sur les performances scolaires, et sur le développement personnel (diminution de la confiance en soi et image de soi altérée). Des troubles psychologiques, parmi lesquels des sentiments dépressifs, peuvent surgir, ou certaines formes de paranoïa dans la mesure où la victime ignore qui médite sur elle, ou plus.

Du côté des auteurs, l'impact de telles pratiques peut également être important : les harceleurs auraient tendance à se désintéresser de la question scolaire (constats de baisse des résultats scolaires). En outre, ce comportement social indésirable semble lié à des troubles comportementaux à un âge ultérieur, les harceleurs rencontrant plus souvent des problèmes pour entretenir de manière adéquate des relations interpersonnelles. En tout cas, la particularité du cyber-harcèlement fait que les auteurs ne perçoivent pas la réaction des victimes, ce qui tend à les rendre moins empathiques. Comme le souligne Marcel Rufo, harceleurs et victimes sont deux individus dont la souffrance s'exprime différemment. Ainsi, les enfants harceleurs seront souvent des enfants qui présentent d'autres problèmes, plus profonds<sup>13</sup>.

Quant aux témoins, ils subissent des effets psychologiques collatéraux du cyber-harcèlement, même si leur rôle n'est pas actif. Comparable au phénomène des rumeurs (plus encore que dans les situations de harcèlement d'une personne vis-à-vis d'une autre, qui peut avoir lieu en catimini), le harcèlement sur le Net pourrit en effet l'ambiance et altère également souvent le climat de la classe, ce qui fait donc reculer les prestations scolaires de tous. En outre, les enfants qui sont jour après jour témoins du harcèlement en tirent un certain nombre de leçons non-constructives. Ils n'interviennent pas par peur et s'habituent ainsi à ne prendre aucune initiative contre l'inégalité sociale<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> M. RUFFO, *Les différentes formes de harcèlement*, janvier 2012. Retranscription d'une interview disponible via [www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr](http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr).

<sup>14</sup> Child focus, *Dossier pédagogique « Stop au Cyber-harcèlement »*, Bruxelles, Child Focus, septembre 2010, p. 16.

## 4. Facebook et les autres

Le cyber-harcèlement suit l'évolution, très rapide, des moyens de communication et peut prendre des formes très diverses. Mais c'est surtout Internet et en particulier les réseaux sociaux qui sont le terrain le plus fertile à ce genre de pratiques, notamment en raison de la publicité qu'ils supposent, de l'anonymat que certains permettent et du succès qu'ils rencontrent auprès des jeunes. On pense à Facebook ou Twitter, mais également à d'autres sites Internet tels qu'Instagram ou le plus récent Ask.fm qui semble remporter un succès croissant auprès des jeunes, notamment anglo-saxons.

Ask.fm est un site permettant de poser des questions à n'importe quel utilisateur de manière anonyme ou pas et de se faire interroger de même. Notamment, mais pas seulement, en raison de l'anonymat qu'il permet, Ask.fm est le théâtre d'épisodes de harcèlement particulièrement violents et destructeurs. De plus, le classement de « popularité » des questions qu'il organise fait vibrer chez les ados une corde particulièrement sensible et les pousse parfois à de tristes excès<sup>15</sup>. Notons toutefois que ce réseau est pour le moment peu développé chez nous.

En termes de taille et de succès auprès des jeunes, c'est bien entendu Facebook qui remporte la palme absolue. Comme le souligne le quotidien *Le Monde*, il est « le véritable dénominateur commun d'une génération », 93% des Français de 15-17 ans possèdent un profil, 81% des 13-15 ans et 2/3 des 11-13 ans, bien que l'âge minimal requis soit de 13 ans ! Twitter pour sa part gagne également du terrain, mais surtout chez les plus âgés<sup>16</sup>. La popularité de Facebook auprès des plus jeunes explique donc en grande partie le fait qu'il soit le vecteur de neuf cas de cyber-harcèlement sur dix<sup>17</sup>.

Plus qu'un outil de communication, Facebook semble être devenu un véritable rite de passage vers l'adolescence. Ainsi, une élève française de 15 ans environ faisait ce commentaire à propos d'un élève qui ne serait pas inscrit sur Facebook : « Sinon, on lui demande s'il a l'eau et l'électricité chez lui... On se dit que ses parents sont trop derrière lui, que c'est un bolos<sup>18</sup>. »<sup>19</sup> Le fait même de ne pas être inscrit sur les réseaux sociaux est donc déjà, en soi, un facteur de stigmatisation chez les ados. Cela illustre bien nos propos introductifs sur le rôle des réseaux sociaux dans leur vie.

---

<sup>15</sup> L. BELOT, « Ask.fm affole les ados en quête de cyber-frissons », *Le Monde*, 3 juin 2013.

<sup>16</sup> P. KREMER, « Facebook, nouvelle porte d'entrée dans l'adolescence », *Le Monde*, 23 mars 2013.

<sup>17</sup> J. ATLAN d'e-Enfance, « Internet n'est pas une zone de non-droits », 24 juin 2011, [www.elle.fr](http://www.elle.fr).

<sup>18</sup> Mot argotique à l'origine incertaine, il désigne une personne faible que l'on peut facilement duper ou dont on peut se moquer, un « loser ».

<sup>19</sup> P. KREMER, *op.cit.*

Véritable « carte d'identité électronique », Facebook permet aux adolescents de s'afficher, de montrer qui ils sont, de se sociabiliser même pour ceux que le corps inhibe. Il ne faut pas diaboliser ce réseau, car il offre de nombreuses possibilités et la plupart des ados en font un usage responsable. Toutefois, la recherche de « popularité » propre aux ados peut-être exacerbée par la mécanique des « likes », du partage et de la publicité inhérente à Facebook. Cette dominance du réseau de Mark Zuckerberg appelle donc à la nuance sur l'importance de l'anonymat dans le phénomène du cyber-harcèlement. Il est bien entendu toujours possible de créer un faux profil ou de créer un groupe Facebook sans pouvoir être identifié, mais il apparaît que, le plus souvent, les adolescents qui se livrent au harcèlement sur Facebook ne recherchent pas l'anonymat, justement pour pouvoir être assimilé au groupe dominant et être reconnu comme tel. Notons à cet égard que le cyber-harcèlement (comme le harcèlement classique) peut être favorisé par des dynamiques de groupe (compétition, peur,...) ou interpersonnelle (emprise, abus de pouvoir,...).

## **5. Comment appréhender le phénomène ?**

Pour lutter contre le cyber-harcèlement, il est essentiel de mettre en place un travail de prévention et de sensibilisation auprès des élèves, du personnel scolaire et des parents. Mais il importe également que les élèves puissent mettre des mots sur le phénomène et être écoutés. Pour ce faire, il est nécessaire qu'existe un climat de confiance au sein de l'établissement scolaire et d'une manière générale, entre adultes et enfants. Les programmes de prévention doivent avant tout inciter à se confronter au problème au lieu de l'ignorer. Comme nous l'avons dit, une majorité des élèves condamnent le principe du cyber-harcèlement, mais ils ont parfois du mal à identifier ces situations. Il est donc primordial qu'il existe un espace de dialogue sur cette question et l'établissement scolaire est l'endroit idéal pour cela. Certaines directions se montrent parfois réticentes à aborder le problème du cyber-harcèlement, arguant que cela ne se passait pas au sein de l'établissement et que cela n'était donc pas de leur ressort. Un tel argument ne saurait tenir la route puisque, comme nous l'avons dit, on ne saurait considérer ce qui se passe à l'école et sur les réseaux sociaux comme étant deux choses distinctes. De plus, il existe un lien fort entre harcèlement scolaire et cyber-harcèlement qui vont le plus souvent de pair et l'école est donc le lieu idéal pour amener les jeunes à se confronter à cette problématique et à engager un dialogue constructif. L'école ne doit pas se décharger de cette mission qu'aucune autre institution ne peut assumer à sa place.

Plus précisément, différentes actions peuvent être mises en œuvre auprès de plusieurs intervenants.

## a) Les élèves

Etant donné que ce type de faits se déroule généralement loin du regard des adultes, il est primordial d'apprendre aux jeunes comment réagir lorsqu'ils font l'objet de harcèlement sur Internet.

Différents conseils généraux peuvent leur être donnés :

- Réagir quand des copains de classe se livrent à la cyber-intimidation et dialoguer si l'on est témoin d'une attitude en ligne qui est agressive envers les autres. En effet, les jeunes sont souvent plus sensibles à la critique quand elle provient de leurs copains plutôt que de leurs parents. Il est capital que règne dans l'école une culture qui condamne fermement le harcèlement de manière générale.
- Protéger ses renseignements personnels, surtout concernant Facebook, il faut bien se familiariser avec son fonctionnement afin de régler les paramètres de confidentialité de manière adéquate. Par défaut, ces paramètres sont assez peu restrictifs sur le public ayant accès à vos informations et aux contenus que vous partagez. Par contre, il est possible de les régler de manière à ne partager ces informations qu'avec les personnes voulues. De nombreux sites Internet expliquent très bien la marche à suivre. De même, il faut éviter d'accepter les demandes d'amis Facebook de personnes que l'on ne connaît pas dans la vraie vie. Enfin, ne jamais donner son adresse courriel ou son numéro de téléphone à un total inconnu.
- En cas d'intimidation en ligne, prendre les mesures suivantes :
  - Prévenir un adulte en qui l'on a confiance (enseignant, parent, frère ou sœur plus âgé(e), grand-parent,...).
  - Quitter immédiatement l'environnement ou l'activité en ligne où a lieu l'intimidation.
  - Bloquer les messages d'une personne qui vous harcèle constamment. Ne jamais y répondre.
  - Enregistrer tout message de harcèlement et le faire parvenir aux gestionnaires du site Internet en cause (Gmail, Facebook, Twitter,...). Il faut savoir que la plupart de ces sites Internet ont une politique de sanctions appropriées à l'égard des utilisateurs qui se livrent au harcèlement. Et leurs jeunes utilisateurs y sont soumis autant que les autres ! Si cela ne suffit pas, il faut alors également contacter son fournisseur d'accès Internet qui pourra tenter de retrouver le lieu depuis lequel sont envoyés les messages via l'adresse IP.
  - Alerter également la police si l'intimidation inclut des menaces physiques.



## **b) A l'école**

Il est nécessaire que l'établissement scolaire se positionne sur le problème, en mettant en place une politique claire de prévention et de sanctions<sup>20</sup>.

Nancy Willard, spécialiste de la question du rapport des jeunes aux nouveaux médias, recommande aux établissements scolaires en particulier d'envisager une approche d'ensemble qui inclut différentes actions (que nous reprenons dans leur intégralité) :

- « S'engager dans une planification participative qui implique des programmes scolaires (telles des initiatives de sécurité à l'école) et parascolaires avec la collaboration des policiers, des parents, des groupes communautaires et des organismes sociaux.
- Évaluer les besoins.
- S'assurer qu'un programme d'anti-intimidation effectif est en place.
- Modifier les politiques et procédures. Mettre à jour la politique d'anti-intimidation de manière à y ajouter le harcèlement par téléphone cellulaire, par Internet et par ordinateur. Des politiques d'utilisation acceptables interdiront spécifiquement l'intimidation par Internet.
- Offrir des sessions de développement professionnel.
- Offrir de la formation aux parents (organiser des soirées de formation et des ateliers).
- Offrir de la formation aux élèves (intégrer l'éducation à l'anti-intimidation dans les activités scolaires existantes de façon à éviter d'en faire une nouvelle activité).
- Évaluer le programme afin de déterminer son efficacité »<sup>21</sup>.

La notion de participation est ici primordiale. Non seulement la participation est l'un des piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant mais elle est également la clé du succès de n'importe quel programme de prévention du cyber-harcèlement chez les jeunes. En effet, l'évaluation des besoins et la construction de la réponse doivent partir des jeunes eux-mêmes si l'on veut que ceux-ci se les approprient et les considèrent comme légitimes. De plus, l'évolution rapide des technologies fait que les jeunes en savent souvent plus que les adultes à ce sujet. Ce sont eux qui sont les principaux dépositaires du savoir en la matière et ce sont donc eux qui pourront construire la réponse la plus adéquate. Enfin, de manière plus générale, les adolescents reçoivent et intègrent plus volontiers un message qui vient de leurs pairs plutôt qu'une série de règles imposées unilatéralement par les adultes.

---

<sup>20</sup> Voyez, par exemple, le cas d'une école de Quaregnon, tel que relaté dans l'article « Quaregnon ; l'école punira les dérapages sur Facebook », 23 juin 2013, [www.sudinfo.be](http://www.sudinfo.be).

<sup>21</sup> *La cyberintimidation : une introduction destinée aux enseignants. Document d'accompagnement.* Via le site [www.habilomedias.ca](http://www.habilomedias.ca).

### **c) Les enseignants et les parents**

Les enseignants peuvent également avoir un rôle à jouer en la matière.

Ils peuvent notamment être actifs dans un processus de sensibilisation tant auprès des jeunes eux-mêmes qu'auprès des parents.

Ils peuvent par exemple suggérer aux parents de se renseigner au mieux sur Internet et sur l'utilisation que leurs enfants peuvent en faire, par exemple en leur conseillant également de discuter avec eux des sites qu'ils fréquentent et des activités qu'ils pratiquent en ligne.

Les enseignants peuvent également soutenir les parents dans la constitution de règles concernant l'éthique sur Internet.

Si l'enfant est victime d'intimidation en ligne, les parents peuvent réagir de différentes manières. Voici les conseils qui peuvent leur être prodigués :

- « Soyez attentifs aux signes de détresse révélateurs d'une possible intimidation. Par exemple, aller à l'école à contrecœur ou refuser d'utiliser un ordinateur.
- Si le coupable est un camarade d'école, allez voir la direction de l'établissement et demandez-lui de vous aider à régler le problème.
- Rapportez tout cas de harcèlement ou de menaces physiques en ligne à la police locale et à votre fournisseur de services Internet.
- Si l'intimidation se fait par l'intermédiaire d'un téléphone portable, signalez-le à votre fournisseur de services de téléphonie cellulaire et changez de numéro si la situation ne s'améliore pas »<sup>22</sup>.

## **5. Et pour conclure**

Au-delà des potentialités qu'offre Internet, différentes dérives peuvent pointer leur nez. Tel est le cas de la problématique du cyber-harcèlement. L'utilisation d'Internet par les jeunes étant de plus en plus importante, ce phénomène s'accroît également. Il peut de plus revêtir de multiples formes.

Comme nous l'avons vu, la meilleure réponse possible à ce type de problème reste la prévention et la sensibilisation.

Il apparaît en outre nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs gravitant autour de cette problématique à savoir les enfants eux-mêmes, mais également les enseignants et les

---

<sup>22</sup> *La cyberintimidation : une introduction destinée aux enseignants. Document d'accompagnement. Via le site [www.habilomedias.ca](http://www.habilomedias.ca).*

parents. Les programmes de prévention du cyber-harcèlement ne doivent pas être séparés des programmes concernant le harcèlement en général. Le cyber-harcèlement doit y être intégré d'une manière intelligente et qui s'adresse aux jeunes avec leurs mots. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies de la communication, les élèves seront bien souvent ceux qui détiennent le plus de savoir en la matière et il est donc indispensable d'entretenir un dialogue constant avec eux sur cette question.

#### **Quelques soutiens pratiques**

- Fiche pratique rédigée par l'Observatoire des Droits de l'Internet, disponible sur <http://www.internet-observatory.be>. Elle reprend de nombreuses questions que des parents peuvent se poser concernant leur enfant, victime de cyber-harcèlement (exemples : « ma fille vient de m'avouer que son ex-petit ami a diffusé sur son blog un film de leurs rapports sexuels. Que puis-je faire au niveau juridique ? », « Je me fais du souci pour mon fils. Ces derniers temps, il est de plus en plus renfermé. Il y a peu, nous étions en train de faire du lèche-vitrines dans une ambiance agréable. Soudainement, il a reçu un sms et n'a plus dit un mot. Comment puis-je en parler avec lui? »).
- Le dossier pédagogique réalisé par Child focus, « Stop au Cyber-harcèlement », disponible sur [www.safeinternet.org](http://www.safeinternet.org). - Une Leçon sur l'« introduction à la cyberintimidation, avatars et identité », réalisée par le Réseau Education Médias : « Pseudos, avatars, la vie en ligne permet d'explorer de nombreuses identités, sous le couvert de l'anonymat que confère Internet. Mais à cause de cela, il est parfois difficile pour les enfants de ne pas perdre de vue que les conversations qu'ils entretiennent en ligne s'adressent bien à des personnes réelles – avec des émotions réelles. Cette leçon donne l'occasion aux élèves d'explorer ce concept, et de discuter de l'importance de l'empathie et du bon sens lorsqu'ils interagissent en ligne »<sup>23</sup>.
- Une vidéo interactive, vraiment bien faite, présentant différents cas où Internet peut être un danger pour les adolescents. Cette vidéo a été réalisée par l'association française NetEcoule. Elle est disponible sur Youtube, sous le titre « Derrière la porte... netecoute.fr. Le film interactif ».

Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et représente la position de la majorité de ses membres.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un Rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site [www.lacode.be](http://www.lacode.be)  
Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

<sup>23</sup> Réseau Education Médias, « Leçon : Introduction à la cyberintimidation, avatars et identité », <http://habilomedias.ca>.